

# POSITION DE LA SOCIÉTÉ J. DE DEMANDOLX GESTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PRINCIPES ESG

Les sociétés de gestion de portefeuille gérant des OPCVM ou certains FIA de droit français doivent publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement et de gestion des risques.

Le choix de « faire » ou de « ne pas faire » relève de la responsabilité de la société de gestion de portefeuille, autrement dit, de sa stratégie à l'égard de l'intégration des critères ESG dans ses politiques d'investissement et de gestion des risques (le cas échéant), et de son organisation (moyens, processus...).

## **Présentation de la démarche de la société J. de Demandolx Gestion SA en matière de critères ESG**

Jusqu'à ce jour la société J. de Demandolx Gestion ne prend pas en compte formellement, dans sa politique d'investissement, de critères environnementaux, sociaux ou de qualité de la gouvernance.

De ce fait, J. de Demandolx Gestion ne prend pas non plus en compte les risques associés au changement climatique et les risques liés aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone, ainsi que les risques liés au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique.

La politique d'investissement de J. de Demandolx Gestion n'est donc, à ce jour, ni déterminée, ni restreinte par ces principes même s'ils sont naturellement et implicitement de fait au cœur du processus des analyses macro- et micro-économiques inhérentes à l'activité de gestion.

Dans le cas où J. de Demandolx Gestion déciderait de modifier cette position, la présente information serait alors mise à jour en conséquence.

Cette position s'applique à l'ensemble des OPC gérés et à la gestion sous mandat.

La société J. de Demandolx Gestion et les OPC qu'elle gère n'ont adhéré à aucune charte, code, initiative ou label relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cette position a été prise en raison d'une volonté stratégique pour ne pas limiter l'univers d'investissement et pour ne pas apporter des contraintes dont le respect et le contrôle auraient conduit à augmenter les coûts de manière disproportionnée au regard de la taille des fonds et de leur objectif.

Compte tenu de la taille des OPC gérés, J. de Demandolx Gestion n'est pas tenue d'informer les porteurs de parts de ces OPC, de la mesure des émissions de gaz à effet de serre associées aux actifs détenus, ainsi que de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique.

## **Méthodologie de la Politique d'investissement de J de Demandolx Gestion SA**

Dans le cadre de sa politique d'investissement, la société J de Demandolx intègre un certain nombre de critères extra-financiers qui viennent confirmer ou infirmer l'analyse financière des instruments financiers sélectionnés :

- la Qualité et la compétence du management et des administrateurs ;
- l'Indépendance des administrateurs ;
- la Séparation des fonctions ;
- la Transparence de la communication financière ;
- l'Image sociétale de la société.

Les gérants s'appuient également sur leur connaissance de l'histoire des entreprises, de leurs dirigeants et de leurs actionnaires.

Une mauvaise appréciation de ces critères extra-financiers peut amener à des décisions de non investissement ou de désinvestissement.

L'analyse est réalisée au cas par cas lors de la sélection d'un instrument financier et peut faire l'objet d'une revue particulière lors des comités de gestion.

## **Exercice des droits de vote attachés aux instruments financiers détenus par les OPC gérés**

J. de Demandolx Gestion exerce les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ses investissements conformément à sa Politique de vote disponible sur son site internet.

J. de Demandolx Gestion rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote dans un rapport annuel qui peut être consulté sur le site internet de J. de Demandolx Gestion ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

J. de Demandolx Gestion tient à disposition de tout porteur de parts des OPC gérés, qui en fait la demande, l'information relative à l'exercice par J. de Demandolx Gestion des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les Fonds atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de Vote. Ces informations sont consultables au siège social de J. de Demandolx Gestion.